



## Intervention du 11 mai 1984 sur les propositions de MCS et le non-recours à la force

« Comme nous entamons cette deuxième session de notre Conférence, le temps est venu de nous mettre concrètement au travail. Je doute qu'il se trouve une délégation pour en disconvenir. Mais comment procéder ?

Permettez-moi brièvement de formuler de nouveau les objectifs de cette Conférence tels que les voit mon gouvernement — et tels que, nous l'espérons, les voient tous les autres participants. Nous cherchons à adopter des mesures de confiance et de sécurité grâce auxquelles les États pourront manifester que nulle intention hostile ne se cache derrière leurs activités militaires de routine. Cela suppose une transparence nouvelle et plus prononcée des affaires militaires propre à les rendre plus facilement prévisibles.

Une autre façon de définir ces notions serait de dire qu'il nous faut adopter des mesures concrètes qui donneront effet et corps au principe du non-recours à la force. Quels changements dans les affaires militaires pourraient rendre cet engagement crédible ? La réponse à cette question devrait être fondée sur l'examen des propositions faites à cette table. Cela est la dernière étape d'un travail concret.

Puisque le document SC.1\* a été le premier déposé, commençons par lui. Les mesures qu'il contient renforceraient la confiance et la sécurité par les modalités suivantes :

1. L'échange d'informations sur les forces militaires établirait un cadre commun dans lequel s'inscriraient les autres mesures et permettrait aux États participants de se faire une idée de la signification des activités d'unités militaires spécifiques.
2. L'échange de calendriers annuels des activités militaires établirait un modèle de comportement normal et non agressif.
3. La notification préalable d'activités militaires importantes dans la zone d'application rendrait celles-ci plus prévisibles, réduisant ainsi le risque d'une interprétation erronée des intentions présidant à ces activités, en établissant clairement si elles sont routinières ou constituent une menace éventuelle.

\*Proposition de l'OTAN

4. L'observation des activités militaires confirmerait leur caractère routinier et exempt de menaces et, le cas échéant, contribuerait également à désamorcer les tensions à des moments critiques ou bien permettrait de sonner l'alerte si quelque chose de menaçant se déroulait.

5. Les mesures de vérification comprendraient l'interdiction habituelle de ne pas gêner les moyens techniques nationaux et comporteraient l'obligation de contrôler le respect des engagements.

6. Les communications entre les États participants concernant le régime des MCS pourraient être améliorées par des modalités appropriées.

Ces mesures de confiance et de sécurité ne transformeront pas les relations Est-Ouest du jour au lendemain. Mais elles constituent des mesures pratiques et réalistes propres à accroître l'assurance que les forces militaires en temps de paix n'ont qu'un rôle défensif et non offensif. Elles représenteraient une contribution concrète et solide à la sécurité et à la stabilité. Même si elles ne modifiaient pas dans l'immédiat le déséquilibre grave qui existe aujourd'hui entre les forces conventionnelles en Europe, elles rendraient au moins ce déséquilibre moins menaçant dans l'esprit des États participants.

Voyons maintenant le document SC.2.\*\* Cette proposition met l'accent sur la nécessité que les mesures que nous adopterons ici soient conformes aux critères énoncés dans le mandat de la Conférence; elle préconise comme point de départ l'expérience accumulée dans l'exécution des mesures de confiance contenues dans l'Acte final.

Les douze mesures du document SC.3\*\*\* s'inscrivent également dans le cadre du mandat de la Conférence, visant notamment à rendre les activités militaires en Europe plus prévisibles. Cette proposition, elle aussi, se fonde sur l'expérience accumulée dans la mise en œuvre des mesures de l'Acte final. Bien qu'elle ne spécifie pas de paramètres, la position SC.3 — comme, d'ailleurs, la proposition SC.2 — préconise une approche essentiellement fondée sur

\*\*Proposition de la Roumanie

\*\*\*Proposition initiale des pays NNA

les niveaux organisationnels, plutôt que sur un simple décompte des troupes. Cela revêt évidemment une certaine importance au plan de la vérification et remarquablement chacune de ces mesures nécessiterait une forme adéquate de vérification.

Venons-en maintenant à la proposition SC.4 déposée par l'Union soviétique il y a quelques jours. Elle est décevante. Déplorant ce qui y est qualifié de tentative de renversement de l'équilibre militaire et stratégique actuel, la proposition préconise, et je cite, 'un tournant radical dans les politiques des États...'. Mais les propositions qui suivent ne sont radicales que parce que la plupart d'entre elles n'ont pas leur place ici.

Cette Conférence, regroupant en un même forum des États participants nucléaires et non nucléaires, n'est pas le lieu approprié pour traiter des questions nucléaires. Celles-ci sont d'envergure globale et leur complexité est telle que si nous voulions les aborder ici cette négociation deviendrait inévitablement stérile. La zone d'application des MCS ne peut en aucun cas comprendre les régions où sont déployées des armes nucléaires car un grand nombre de celles stationnées à l'extérieur de l'Europe pourraient frapper également ce continent. La délimitation de l'Atlantique à l'Oural ne présente d'utilité qu'en termes d'attaque surprise ou de l'emploi de la force par des troupes conventionnelles à des fins d'intimidation politique.

La proposition de constituer certaines parties de l'Europe en zones non nucléaires enfreint également le principe d'une zone intégrale d'application des MCS et résulterait en une forme de division de l'Europe, qui serait 'tronçonnée' arbitrairement en sous-zones. Cela ne contribuerait en rien à la sécurité, car ces zones resteraient sous la menace des armes déployées en dehors de leurs limites. La création en Europe d'une zone exempte d'armes nucléaires de théâtre, dont beaucoup sont conçues pour des vecteurs multiples, poserait des difficultés complexes de vérification et supposerait des procédures d'inspection sur place qui auraient peu de chances d'être acceptées. Le genre de redistribution des armes que contemple cette proposition ne serait pas un substitut véritable à leur réduction.